

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 04/09/2020

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Marc FIDEL, Alain MOULY

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Pierre MATHIEU, Martine GIL par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Projet de territoire 2020-2030

Le Syndicat Mixte du Pays élabore et porte des politiques de développement et d'aménagement, conçues en partenariat avec les Communautés de communes, le Conseil de Développement, les acteurs du territoire et l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Depuis la création du syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles en 2005, deux document-cadre ont permis de donner les orientations en termes d'interventions territoriales :

- La Charte du Pays, document fondateur ;
- Le cadre stratégique « Vivre ensemble au Pays 2014-2020 ».

Le Cadre Stratégique est traité par une approche conjuguée des développements humain et économique. Deux axes fondamentaux structurent le projet du territoire : **la Cohésion Sociale et le Développement Économique**. Chaque thématique prioritaire se décline en trois enjeux, et pour chaque enjeu, des objectifs stratégiques sont définis :

Axes	Thématiques	Enjeux	Objectifs
COHÉSION SOCIALE	Habitat Logement Cadre de vie	1. Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité	1. Réduire l'habitat indécent et indigne
			2. Favoriser les travaux d'adaptation
			3. Développer l'offre locative et publique
		2. Augmenter la fonctionnalité des centres anciens	4. Sauvegarder la qualité architecturale et la préservation du patrimoine local
			5. Maintenir l'humain dans le centre ancien
			6. Accompagner les politiques d'aménagement
		3. Concourir à une gestion durable des ressources	7. Lutter contre la précarité énergétique
			8. Informer, sensibiliser et éduquer
	Services à la population	4. Vivre en bonne santé	9. Maintenir et renforcer les soins de premiers recours et la prise en charge des urgences
			10. Améliorer le parcours de santé des personnes âgées
			11. Développer et renforcer les services de prévention de proximité
			12. Améliorer l'accès aux soins par le biais de la télémédecine
		5. Améliorer les services aux familles	13. Densifier les services à la petite enfance
			14. Prévenir les difficultés éducatives
		6. Garantir l'accès de tous aux services publics	15. Rapprocher les services de la population
			16. Améliorer la mobilité
	Culture	7. Créer du lien social	17. Renforcer la médiation
			18. Œuvrer pour l'épanouissement personnel à travers la pratique artistique
		8. Rendre la culture de qualité accessible	19. Proposer la culture partout
			20. Offrir la culture pour tous
			21. Faire de la création l'écho de l'identité patrimoniale
		9. Valoriser les richesses patrimoniales par la création artistique	22. Favoriser la transmission du patrimoine immatériel par la création

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Économie	10. Développer les partenariats publics/privés	23. Favoriser l'émergence de projets de territoire	
			24. Animer le réseau des entreprises	
		11. Soutenir les filières	25. Accompagner les mutations professionnelles	
		12. Construire l'offre immobilière d'entreprise	26. Susciter les innovations collectives	
	Tourisme		13. Consolider et développer une offre de qualité	27. Structurer l'offre immobilière
				28. Organiser la reprise des entreprises
				29. Qualifier les acteurs
				30. Optimiser la qualification de l'offre d'hébergement
				31. Accompagner les projets structurants
				32. Valoriser l'offre patrimoniale
		14. Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique	33. Développer l'offre nature	
			34. Structurer l'offre oenotouristique	
			35. Mettre en réseau l'offre de « thermalisme » et du bien-être	
		15. Optimiser l'organisation et l'animation du projet	36. Organiser et qualifier l'accueil touristique	
			37. Promouvoir la destination	
			38. Élaborer une politique marketing	
			39. Mettre en marché	
	Patrimoine		16. Connaître et partager le patrimoine	40. Fédérer et animer le projet territorial
			41. Assurer une veille territoriale	
			42. Mettre en œuvre la gouvernance	
			43. Poursuivre la connaissance et la recherche appliquée	
		17. Préserver le cadre de vie	44. Sensibiliser la population	
			45. Former les professionnels	
		18. Dynamiser le patrimoine	46. Sauvegarder et valoriser le patrimoine	
			47. Promouvoir une architecture de qualité	
			48. Accompagner les politiques d'aménagement	
			49. Interpréter le patrimoine	
			50. Animer les patrimoines	
			51. Affirmer l'identité culturelle du Pays	

Afin de mettre en œuvre ce projet, le territoire est engagé dans des politiques contractuelles :

- Contrat de ruralité ;
- Contrat Région/Pays ;
- Programmes européens : Leader et Approches territoriales intégrées ;
- Contrat local de santé ;
- Programme d'intérêt général dans le cadre des politiques ANAH ;
- Opération collective de modernisation.

Le territoire est aussi engagé dans une politique à forte valeur ajoutée :

- L'Opération Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » : vers un label Grand Site de France ;
- Le label Pays d'Art et d'Histoire ;
- Le label Vignobles et Découvertes « Minervois, Faugères, Saint-Chinian en Haut Languedoc » ;
- Le Pôle de Pleine Nature « Les Montagnes du Caroux » ;
- Le projet alimentaire territorial ;
- Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Cette politique est destinée à **améliorer l'offre du territoire** en termes :

- d'accueil, de confort ;
- de développement durable ;
- de prestations, de services ;
- de positionnement identitaire : respect et partage des cultures, des savoir-faire, des métiers...
- d'appropriation par les populations.

Projet de territoire à bâtir

Le syndicat mixte se propose de lancer une mission pour définir le Projet de Territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour la période de 2020 à 2030. Le Projet du Territoire ainsi défini va encadrer les orientations stratégiques de développement territorial et structurer les actions qui vont être planifiées et réalisées pendant cette période.

Le nouveau projet territorial va s'appuyer sur les résultats et les expériences du précédent projet, tout en redéfinissant et ajustant les nouvelles orientations stratégiques en fonction des enjeux actuels et des nouveaux objectifs stratégiques et politiques définis par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le socle de son articulation à l'échelle du Pays s'appuiera sur l'ambition territoriale partagée et croisée aux axes stratégiques de développement de chaque Communauté de communes.

La formalisation du Projet du Territoire dessinera également les contours de l'appel à projets LEADER 2021 - 2027 et contribuera activement à la rédaction du dossier de candidature.

L'animation territoriale sera un élément déterminant de la mission dans sa capacité à mobiliser l'ensemble des forces vives du Pays et donnera lieu à une redynamisation du Conseil de développement.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager une large concertation territoriale par le biais d'une animation et d'une étude permettant la rédaction du projet de territoire pour les dix prochaines années.

Ce rapport fait débat sur le fond. Les quatre présidents des communautés et le président du département souhaitent donner leur sentiment quant à la mise en œuvre du projet de territoire.

Josian Cabrol, Président de la communauté du Minervois au Caroux, comprend l'intérêt du projet de territoire et sa pertinence à l'échelle du Pays mais il souhaiterait, en termes de timing que le projet de territoire se fasse après le projet de territoire de sa communauté de communes.

Pour Francis Boutes, Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, l'objectif serait de finaliser le projet de territoire en agrégeant les projets des quatre communautés.

Jean-Noël Badéas, Président de Sud Hérault précise qu'en mars dernier il avait souhaité en tant que vice-président que ce sujet soit abordé avec la nouvelle gouvernance du Pays. Il évoque le fait de construire le projet avec deux référents par communauté et le département avec un travail préalable mené par les techniciens

des intercommunalités et du Pays. Ce premier travail serait présenté et amendé par les élus avant la validation finale.

Pour Pierre Mathieu, Président de Grand Orb, cette question se pose aussi sur sa communauté mais il envisage de réactualiser son projet de territoire. Sur le Pays, il faut faire a minima pour être en capacité de répondre aux appels à projets à venir.

Le Président du département, Kléber Mesquida, propose de s'inscrire dans une méthode réactive, afin de respecter la nouvelle génération d'appels à projets de 2021. Il suggère la mise en place d'un comité de réflexion avec des représentants des quatre communautés de communes, du département et du Pays pour rédiger en transversalité les enjeux et les objectifs du projet de territoire.

Oui ces exposés, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la mise en place d'un comité de réflexion avec des représentants des quatre communautés de communes, du département et du Pays pour rédiger en transversalité les enjeux et les objectifs du projet de territoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian le 11 septembre 2020 .

Le président,
Jean Arcas

